

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, FRANCK, CLÉMENTINE,
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,
NOLWENN, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 25

Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements et Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Jeudi 5 juillet 2018

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	6
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	6
COMMISSION DU CALENDRIER	6-7
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	7
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	7-8
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 6 JUIN 2018	8-14
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU 28 JUIN 2018	14-15
CALENDRIER GENERAL 2018 / 2019	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



CONGES D'ÉTÉ

Le District sera fermé

Vendredi 20 juillet 2018 au soir

et ré-ouvrira ses portes

Lundi 20 Août 2018 au matin

BONNES VACANCES A TOUS



AGENDA 2017 / 2018 JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Le 20/07/18 à 18h00

Fermeture du District - Congés d'été

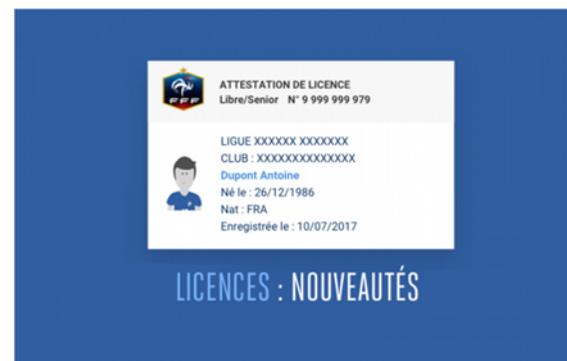
CALENDRIER GENERAL 2018 / 2019

Retrouvez le calendrier général en
dernière page de ce journal

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)



INFORMATION

LICENCES 2018 / 2019

A l'instar des saisons précédentes, la Ligue de Paris vous informe que l'impression des bordereaux de demande de licence a été reconduite pour la saison 2018/2019.

Le correspondant du club recevra à compter de la fin de la semaine 22 :

- ✓ Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 au format papier : pré remplis pour les renouvellements, et vierges pour les nouvelles licences et/ou les changements de club,
- ✓ Des questionnaires de santé,
- ✓ Les documents d'informations relatifs à l'assurance licence 2018/2019.

Dans l'attente de la réception de ces documents, vous pouvez télécharger, en [cliquant ici](#) :

[Formulaire de demande de licence Joueur/Dirigeant 2018/2019](#)

[Questionnaire de santé](#)

[Formulaire de demande de licence Educateur 2018/2019](#)

[Formulaire de demande de licence Arbitre 2018/2019](#)

Par ailleurs, nous vous rappelons que depuis le début de la saison 2017/2018, les clubs peuvent effectuer des demandes de licences dématérialisées pour les renouvellements et nouvelles demandes de leurs joueurs et dirigeants.

Ce dispositif est reconduit pour la saison 2018/2019. Il permet d'alléger le travail des préposés au traitement des demandes de licence au sein du club puisqu'ils n'ont plus qu'un rôle de contrôle des demandes (étant rappelé qu'aujourd'hui ils doivent collecter, vérifier, scanner et envoyer les demandes et autres documents), la transmission des documents, par voie numérique, étant du ressort du demandeur de la licence.

Bien que facultatif, vous pouvez d'ores et déjà vous familiariser avec ce nouvel outil (en l'utilisant par exemple uniquement pour une catégorie dans un premier temps) qui nécessite un certain nombre de prérequis.

Pour en savoir plus, consultez la fiche n°11 (partie Licences) de l'aide en ligne Footclubs ainsi que la vidéo de présentation du dispositif.



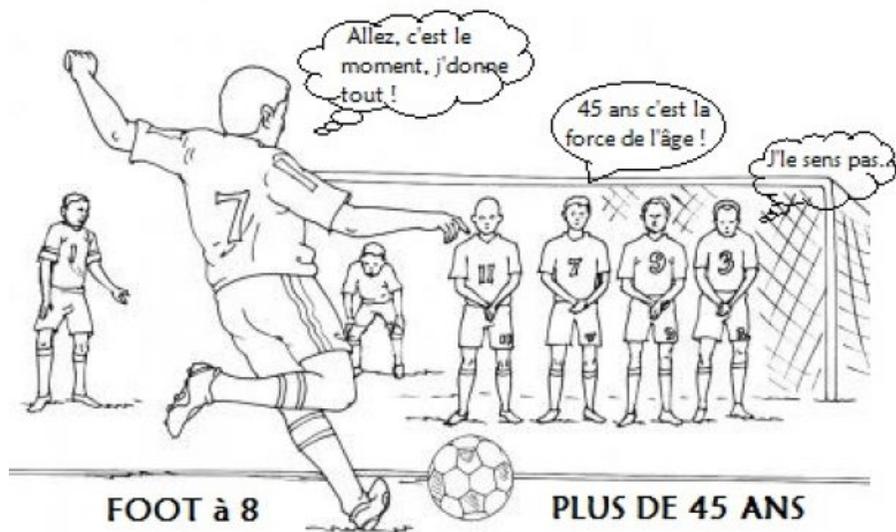
Le District a besoin de vous !

**Pour renouveler nos équipes de bénévoles,
nous recherchons Hommes/Femmes
pour venir aider le District
dans ses nombreuses tâches.**

**Différentes missions vous seront confiées
selon vos aspirations,
en fonction de vos disponibilités.**

**DISCIPLINE • COMMUNICATION
ÉVÉNEMENTIEL • FOOT ANIMATION
VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS...**

envoyez un mail : administration@dyf78.fff.fr



Vous avez + de 45 ans
et vous souhaitez continuer
ou reprendre le Football ?

Le Foot Loisir À 8
C'est pour
VOUS !

En quoi cela consiste-t-il ?

- **foot à 8 sur un demi-terrain, mixité possible, 4 remplaçants**
- **le vendredi à 20h30** ou un autre soir de la semaine (accord des deux clubs)
- peut se jouer **en plus du championnat** du Dimanche matin
- possibilité d'aligner 4 joueurs ayant entre 40 et 45 ans et un gardien vétéran si difficultés à ce poste
- temps de jeu = **2 périodes de 35 minutes**
- hors-jeu à partir de la ligne dite des 13 mètres (comme pour les U11)
- 1 arbitre bénévole, licencié du club recevant, dirige la rencontre + **FMI**
- arbitres-assistants facultatifs

Chaque pratiquant (e) devra être obligatoirement licencié (e) en possédant soit :

- une licence dite classique permettant de pratiquer en football réduit et en football à 11
- une licence football loisir (tarif différent) permettant de pratiquer exclusivement en football réduit

Les inscriptions-engagements se font dès à présent auprès du District via le mail suivant :

administration@dyf78.fff.fr.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter et à **cliquer ICI**.

20h30
2x35min
Loisir
demi-terrain
convivialité
EnSemaine
Fair-Play
Footà8,
mixité



CONCOURS PHOTOS JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2018

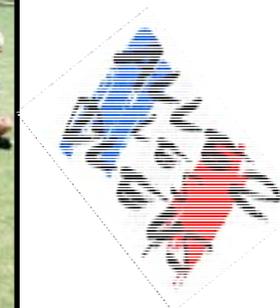
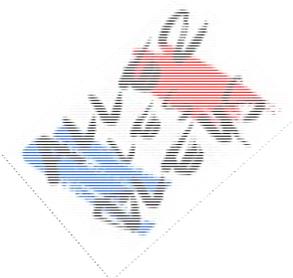


1^{er} : GUTRANCOURT A.S.F.

2^{ème} : MONTIGNY LE BX A.S..



3^{ème} : MAURECOURT F.C.



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion restreinte du 04/04/2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

D5A du 13.05.2018

19390600 EPONE USBS 2 / MEZIERES AJSL 1

Réserves de MEZIERES concernant l'Art.7.11 :

Suite à la relance du club de MEZIERES, il s'avère que la réserve a bien été appuyée au sein d'un long courrier traitant plusieurs sujets n'ayant pas pour objet principal cette confirmation. Cette dilution d'informations a provoqué ce non traitement initial.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de MEZIERES recevables et fondées**.

Etant dans les 5 dernières rencontres de championnat du club EPONE, plus de 3 joueurs inscrits sur la feuille de match objet des réserves, ont participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur Club évoluant en D1U (Art. 7§11 du Règlement sportif du D.Y.F.).

La Commission dit MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Point 0 But à EPONE pour en attribuer le gain 3 pts 2 buts à MEZIERES Débit 43,50€ à EPONE

Amende 24€ à EPONE pour participation irrégulière d'un joueur.

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 5 juillet 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTEES/DESCENTES SENIORS

D4

La Cion prenant connaissance de la décision de la Cion Statuts & Règlements concernant la rencontre n°50527.2 du 13/05/18, entre EPONE USBS 2 & MEZIERES AJSL 1, donnant match perdu par pénalité, moins un point à l'équipe d'EPONE USBS 2. Cette décision a donc pour implication que l'équipe d'EPONE USBS 2 perd 4 points au classement général de la D5A, et se retrouve désormais 4ème avec 46 points et ne peut donc prétendre à la montée en D4 la saison prochaine.

La Cion, afin de mettre à jour les montants supplémentaires de D5 en D4, désigne donc les équipes de MAGNANVILLE FC 2 & ST ARNOULT FC 1 comme étant les montants en division supérieure.

U19 ERRATUM

L'équipe de **POISSY AS 2** a été désigné montant supplémentaire par la Ligue de Paris, ce qui implique un montant supplémentaire sur chaque niveau de compétitions de District. Comme suit :

Montant supplémentaire de D2 en D1 : VOISINS FC 1

Montant supplémentaire de D3 en D2 : HOUILLES AC 2

COURRIERS CDM

CHANTIERS A.J. - D2

Demande du club pour évoluer dans une poule géographiquement plus proche que la saison passée.

La Cion prend note.

VETERANS

CELLOIS CS

Dans le cadre de la création d'une entente avec le club de LOUVECIENNES, qui implique que les équipes de LOUVECIENNES & CELLOIS ne peuvent évoluer au même niveau hiérarchique, rétrogradation de l'équipe du CELLOIS CS 11 de D2 en D3, le club ayant confirmé avoir pris connaissance de cette

conséquence.

De ce fait, afin de pourvoir à la vacance laissée par l'équipe 11 du CELLOIS en D2, la Cion désigne l'équipe de ST ARNOULT FC 11 en montant administratif.

VAUXOISE ES - D4

Demande du club pour évoluer dans le groupe B.

La Cion prend note mais ne pourra accéder à votre demande pour des raisons géographiques.

BOUGIVAL FOOT - D2

Demande du club pour évoluer dans la poule B la saison prochaine.

La Cion prend note.

HOUILLES AC - D2

Demande du club pour évoluer en poule B la saison prochaine en raison de problèmes potentiels avec certains clubs.

La Cion, après renseignements pris auprès de la CDPME qui n'a reçu aucune alerte cette saison, ne peut donner suite à votre demande et transmet à la CDPME pour préparation des matches de la saison prochaine.

MAULOISE US - D4

Demande du club pour évoluer dans la poule nord la saison prochaine.

La Cion prend note.

VELIZY ASC - D4

Demande du club pour évoluer dans la poule sud la saison prochaine.

La Cion prend note mais ne pourra accéder à votre demande pour des raisons géographiques.

SARTROUVILLE FC

La Cion prend note du non réengagement de l'équipe 12 en D4, et de l'engagement d'une nouvelle équipe en D5.

Par conséquent, afin de pourvoir à la vacance laissée par l'équipe 12 de SARTROUVILLE en D4, la Cion désigne l'équipe de GUYANCOURT ES 12 en montant administratif au meilleur ratio des 3èmes des poules A à E.

INFORMATIONS CDPME SENIORS

D2

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes de TRAPPES ES & HOUDANAISE REGION FC.

VETERANS

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de VERSAILLES JUSSIEU AS & ST ARNOULT FC.

U19

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de BREVAL LONGNES FC & AUBERGENVILLE FC.

U17

D2

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de MONTIGNY LE BX AS & RAMBOUILLET FC.

ENGAGEMENTS SENIORS

D6

La Cion prend note de l'engagement de l'équipe de VERRIERE FC 1.

CDM

D2

La Cion prend note de l'annulation des engagements des équipes d'ANDRESY FC 5, AUBERGENVILLE PORTUGAIS 6 & GUERVILLE ARNOUVILLE AS 5.

VETERANS

D5

La Cion prend note des engagements supplémentaires des équipes d'AUBERGENVILLE PORTUGAIS 11, de MAURECOURT FC 11, MESNIL LE ROI AS 12, MESNIL ST DENIS AS 11, TREMBLAY SUR MAULDRE FC 11.

U19

D3

La Cion prend note de l'annulation de l'engagement de l'équipe de MAGNY 78 FC 1.

U17

D4

La Cion prend note de l'engagement de l'équipe de VERRIERE FC 1.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Restreinte du 27/06/2018

Présents : Mme Nathalie PASIERB, Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphane PILLEMONT,

Absents excusés : Mme Natacha HUGEL Christian MEYER (Président), Jean Heloïc ROULIS (Secrétaire) Lotfi ZARKA, Sophian KADI

COURRIERS

Mail de M. Alexandre Stéphane en date du 26 juin 2018, arbitre DYF nous informant de son arrêt définitif de l'arbitrage la commission remercie pour les services qu'il a accompli pour l'arbitrage yvelinois.

Mail de M. Chaverlange Kenny Mateo en date du 26 juin 2018, arbitre DYF nous informant de son plaisir d'intégrer la filière promotionnelle jeune

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 2 juillet 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

LA COMMISSION FA RECRUTE

Le travail de la Commission Football Animation est de gérer l'ensemble des dispositifs des catégories U6 à U13.

Cette mission demande une importante charge de travail, régulière et spécifique, ce qui nécessite donc des ressources humaines.

C'est pourquoi la Commission, en vue de la saison 2018/2019 recherche des personnes pouvant la composer et participer chaque semaine à ses travaux. Il en va de la bonne tenue de tous nos dispositifs.

Alors, si vous êtes, intéressé, motivé et disponible pour participer à cette Commission, n'hésitez pas, contactez-nous, nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous de vos motivations.

ENGAGEMENTS FOOTBALL ANIMATION

Retrouvez la liste des clubs inscrits sur le Football Animation pour la saison 2018/2019. [Voir la liste des inscrits](#)

Nous vous demandons de vérifier l'exactitude des informations renseignées, car la procédure d'engagement est nouvelle cette saison.

De plus, notez que les inscriptions seront clôturées le **samedi 29 septembre**, vous pourrez donc les modifier jusqu'à cette date (hors dispositif spécifique – type Critérium Espoir U12-U13).

Pour rappel, les plateaux U6 à U9 ne sont pas concernés par cette procédure d'inscription.

Informations Critérium Espoir U12-U13 : les clubs ayant émis le souhait de participer au dispositif la saison prochaine, recevront une information spécifique dans les jours à venir, afin de valider leur engagement sur le Critérium la saison prochaine.

Courriers

MUREAUX OFC

Pris note de la demande d'intégration au Critérium Espoir U12-U13. La Cion reviendra vers vous prochainement.

PORT MARLY CS

Pris note pour l'engagement de 2 équipes sans distinction d'âge U11.

VALLEE 78 FC

Pris note pour la non inscription en Critérium Espoir U12-U13 mais simplement en Critérium sans distinction d'âge. 2 équipes au total.

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 6 JUN 2018

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOVIN, Gérard DACHEUX, Christian MEYER, Laurent HOUIN, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Jean VESQUES,

Excusés : M. Yves AVOIRTE, Dr Daniel BISSONNET,

Assiste : M. William MARISSAL (Directeur)

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 2/5/2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 2/5/2018 a été transmis, le 1^{er}/6, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 568 du journal numérique « Yvelines Football », du 5/6.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON informe le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 4/5, au Collège Jules Verne, aux MUREAUX : **Remise officielle des écussons des élèves de la classe « Arbitre de Foot au collège »**
- ✓ le 5/5, au siège du District : **Session de formation sur le thème « Le Trésorier de club »**
- ✓ le 7/5, au siège de la F.F.F. : **Réunion des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**
- ✓ le 8/5, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**

- ✓ le 8/5 : **Journée Nationale des Bénévoles et Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**
- ✓ le samedi 12/5, au siège du District : **Formation « Secrétaires de club »**
- ✓ le 12/5, à MANTES-LA-VILLE : **Remise du Label Jeunes au F.C. MANTOIS 78**
- ✓ le 19/5, au siège du District : **Journée de Formation des « Présidents de clubs »**
- ✓ le 22/5, à VERSAILLES : **Réunion d'information du Club Asso Emploi sur le thème : « La formation professionnelle dans le secteur du sport », dans le cadre du projet de Loi relatif à « la liberté de choisir son avenir professionnel », réforme concernant la formation professionnelle qui va apporter des changements notables pour les entreprises, les associations et les particuliers**
- ✓ le 23/5, à la Préfecture des Yvelines : **Réunion tripartite Direction Départementale de la Cohésion Sociale / Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines / District des Yvelines, pour les subventions du C.N.D.S. au titre de l'année 2018**
- ✓ le 26/5, à RAMBOUILLET : **Journée du Football Féminin, avec les Finales des Coupes des Yvelines des Féminines Seniors à 11, Seniors à 7 et U 16 F à 7**
- ✓ le 26/5, à POISSY : **Finale de la COUPE NATIONALE DE FOOTBALL D'ENTREPRISE, remportée par l'A.S.P.T.T. CHAMBOURCY, qui a battu le SAINT-OUEN L'AUMONE NIKE F.C. par 4 buts à 1**
- ✓ le 28/5, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation, pour examen des candidatures au Label Jeunes et au Label des Ecoles Féminines de Football**
- ✓ le 28/5 : **Rencontre avec le Président de la Ligue**
- ✓ le 1^{er}/6, à STRASBOURG : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**
- ✓ le 2/6, à STRASBOURG : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le 2/6 : **Célébration du cinquantenaire de l'A.S. MAUREPAS**
- ✓ le 3/6, à MAISONS-LAFFITTE : **Finales des Coupes des Yvelines**
Le Président Jean-Pierre MEURILLON tient à adresser **les vifs remerciements du District** à toutes celles et à tous ceux qui, par leur disponibilité et leur investissement, rendent possible l'organisation des diverses manifestations du District.
- ✓ le 4/6 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

A notamment été évoquée l'obligation, pour la Ligue, d'organiser, à compter de la saison 2019 / 2020, des Championnats Régionaux U 16 et U 18

✓ les rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :

✓ le 5/6, à LIMAY, sur le thème : « La responsabilité civile des dirigeants »

3 / CANDIDATURE A L'ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DES ARBITRES, EN REMPLACEMENT DE M. CLAUDE TELLENE, DEMISSIONNAIRE

Le Président Jean-Pierre MEURILLON expose que, comme il l'avait indiqué précédemment, M. Claude TELLENE, élu en qualité de représentant des Arbitres au sein du Comité de Direction lors de l'Assemblée Générale du District du 4/6/2016, a demandé à ce qu'il soit mis fin à ses fonctions, du fait qu'il va être admis à la retraite et quitter la Région Ile de France pour s'installer dans le sud de la France.

Il résulte de l'article 13.3 des Statuts du District que :

. en cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.

. cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

. si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante.

En application de ces dispositions, pour combler la vacance causée par la démission de M. Claude TELLENE, le Président indique qu'il souhaite proposer M. Mustapha JINAMI, à l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres, lors de l'Assemblée Générale du 23/6 prochain.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 16 des Statuts du District, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,

- accéder à tout moment au bureau de vote,

- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,

- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Il est souligné à nouveau que le rôle de la Commission a été modifié

par l'article 2.3) du décret N° 2016-1054 du 1^{er}/8/2016 et qu'elle a désormais compétence pour « se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort », alors que jusqu'alors, son rôle était seulement d'« émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ».

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le mercredi 6/6 et a confirmé le respect, par M. Mustapha JINAMI des conditions générales et particulières d'éligibilité, qui sont remplies à la date de la déclaration de candidature.

L'ensemble des membres du Comité de Direction valide la proposition du Président Jean-Pierre MEURILLON.

4 / LE RENFORCEMENT DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU DISTRICT

Sont à nouveau évoquées les conditions dans lesquelles il est envisagé de renforcer l'équipe technique du District.

Il rappelle que la F.F.F. a décidé de financer, avec les retombées financières de l'augmentation du tarif des licences (+ 1 € par licence), la création d'un certain nombre de postes de techniciens et de Conseillers Techniques en Arbitrage (C.T.A.).

Il s'agit de 45 postes de Conseillers Techniques ou C.T.A. supplémentaires.

Pour la Ligue de Paris-Ile de France, la possibilité est de 7 postes de technicien et 2 postes de C.T.A..

L'aide de la F.F.F. sera de 20 000 € par an et elle sera pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Le District avait très vite fait savoir à la Ligue qu'il était candidat pour **pouvoir recruter, dans ces conditions, un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques »**.

Une décision de la Ligue interviendra à la fin de la saison.

Par ailleurs, les 2 Educateurs Départementaux qui travaillent actuellement 24 H / semaine pourraient **passer à 35 H / semaine**, dans la perspective d'un recours, qui deviendrait tout à fait marginal, aux membres de la Commission Technique du District.

5 / LES TARIFS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019

Il est indiqué que le Comité de Direction de la Ligue a, lors de sa réunion du 30/4/2018, modifié comme suit certains tarifs également applicables aux Districts Franciliens :

	Saisons Précédentes	à c/ de la saison 2018 / 2019
➤ Etablissement d'une feuille de match de complaisance	150,00 €	300,00 €
➤ Fraude	150,00 €	300,00 €

➤ Inscription sur la feuille de match d'un joueur, Dirigeant ou Educateur non licencié	90,00 €	100,00 €
➤ Refus de régler un Officiel	45,00 €	50,00 €

Le Comité de Direction décide de **ne pas modifier, pour la saison 2018 / 2019, les différents tarifs du District**, sauf ceux qui ont été modifiés, comme indiqué, lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 30/4.

6 / LES INDEMNITES DES ARBITRES, DELEGUES ET OBSERVATEURS EN ARBITRAGE POUR LA SAISON 2018 / 2019

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 30/4, de ne pas modifier, pour la saison 2018 / 2019, les tarifs applicables lors de la saison 2017 / 2018.

Le Comité décide de s'aligner sur la décision prise par la Ligue et par conséquent de **ne pas modifier le montant des indemnités des Arbitres, Délégués et Observateurs en arbitrage pour la saison 2018 / 2019.**

Le Barème reste donc le suivant :

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres et Arbitres-assistants opérant pour le compte du District des Yvelines en football à 11

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match, pour les arbitres et arbitres-assistants :	30 €
* pour les matches de U 17	25 €
* pour les matches de U 15	20 €

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres Futsal

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée : 40 minutes)	15 €

Barème des frais de déplacement des Délégués et Observateurs en Arbitrage opérant pour le compte du District des Yvelines

✓ Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage	46 €
--	------

Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

procédant aux contrôles d'éclairage des terrains aux fins de classement

- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage 95 €

7 / LES FINANCES

le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2016 / 2017

Le Comité de Direction fait le point sur la situation financière du District, telle qu'elle devrait se présenter à la fin de la saison 2017 / 2018.

Il est présenté aux membres du Comité une projection des comptes du District de la saison 2017 / 2018, arrêtés au 30/6/2018, étant rappelé que tout n'est pas encore complètement figé puisque la date de clôture de l'exercice, le 30/6, n'est pas encore atteinte.

Le **résultat d'exploitation** fait apparaître un **déficit estimé à 65 708 €**, montant qui est très inférieur à celui qui était prévu au Budget (**82 500 €**), et qui est en grande partie généré par le montant des dotations aux amortissements liés à l'investissement correspondant à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège (compte 68), qui représentent 71 000 €.

En ce qui concerne le **résultat global de l'exercice**, il est constaté un **déficit estimé à 55 960 €** (l'estimation était de **73 000 €**), et tient compte des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels.

le Budget prévisionnel de la saison 2018 / 2019

Il est présenté aux membres du Comité le projet de Budget prévisionnel pour la saison 2018 / 2019.

Le projet de Budget qui est proposé présente un **résultat d'exploitation négatif de 101 180 €** et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 93 380 €**, qui s'explique de la même façon que les saisons précédentes.

Ce déficit est sans incidence notable sur l'équilibre des finances du District puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 100 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

Le projet de Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Les documents nécessaires seront transmis aux clubs dans les délais statutaires.

Mme Sandrine SANCHEZ fait ensuite le **point sur les relevés clubs arrêtés au 30 avril 2018**, transmis par mail sur l'adresse officielle (@lpiff.fr) avec pour **date limite de règlement le mardi 15/5/2018**.

A ce jour la situation comptable laisse apparaître que certains clubs

restent débiteurs envers le District, **sans qu'ils aient demandé de délai ou même pris contact avec le District**,

Un rappel sera fait aux clubs concernés avant **l'engagement de la procédure de suspension** dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.

8 / ADOPTION DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23/6/2018

Sont présentées au Comité de Direction les modifications qu'il est proposé d'apporter aux Règlements du District.

Il est rappelé que ces propositions sont fondées sur les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre du 17/3 avec les Présidents de clubs Yvelinois et, sous réserve, bien entendu, de leur adoption par l'Assemblée Générale, elles seront applicables à compter de la saison 2018 / 2019.

Il présente le document qui a été établi en vue de la présentation de ces modifications à l'Assemblée Générale du 23/6/2018.

Elles concernent :

- **la procédure applicable en cas de forfait tardif (article 23),**

- **les terrains impraticables (articles 20.5 et 15.4),**

- **l'arbitrage des rencontres (article 17),**

- **la restriction de participation résultant de l'article 7.6, pour ce qui est des Seniors Féminines.**

Le Comité adopte les propositions de modifications au Règlement Sportif à soumettre à l'Assemblée Générale du 23/6.

Ces propositions, assorties de l'exposé des motifs, seront transmises aux clubs dans les délais statutaires.

9 / ADOPTION DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DES COUPES DES YVELINES ET DU COMITE

Il est rappelé que lors de la rencontre avec les clubs Yvelinois, ont été abordées plusieurs questions portant sur les conditions de déroulement des Coupes des Yvelines et du Comité.

Ces conditions figurent à l'article 4 des Règlements des Coupes et prévoient qu'en cas d'impossibilité de respecter la date prévue pour leur déroulement, elles doivent se jouer le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h, pour les Seniors, ou le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale, à 20 h pour les C.D.M., les Anciens et à 19 h pour les U 19, les U 17 et les U 15.

Et si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} jeudi ou le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au jeudi suivant à 20 h (ou au mercredi suivant, à 20 h ou 19 h pour les C.D.M., les Anciens et

les Jeunes), sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.

Lors de la réunion du 17/3/2018 avec les Présidents de club, les clubs se sont déclarés favorables aux modifications suivantes de l'article 4 des Règlements des Coupes pour que :

- **en cas de remise de matches d'équipes des clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils soient automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse**

Pour : 27 clubs, représentant 72 % des voix exprimées
Contre : 11

- **dans le cas où une rencontre de Coupe n'a pu se dérouler le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h (ou le 2^{ème} mercredi à 20 h ou 19 h pour les C.D.M., les Anciens et les Jeunes), la rencontre soit automatiquement inversée, sauf accord des deux clubs**

Pour : 35 clubs, représentant 93 % des voix exprimées
Contre : 3

- **la Commission d'Organisation des Compétitions dispose de plus de latitude pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés ?**

Pour : 37 clubs, représentant 98 % des voix exprimées
Contre : 1

Le Comité de Direction décide de modifier comme suit l'article 4 des Règlements des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité.

Règlements de la Coupe des Yvelines Seniors et de la Coupe du Comité Seniors du Dimanche Après-Midi

Règlements des Coupes des Yvelines Seniors du Dimanche Matin, des Anciens et des U 19, et de la Coupe du Comité des Anciens

Règlements des Coupes des Yvelines des U 17 et des U 15, et de la Coupe du Comité des U 15

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<p>Article 4 – CALENDRIER</p> <p>Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.</p> <p>En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h 00.</p> <p>Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au jeudi suivant à 20 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.</p>	<p>Article 4 – CALENDRIER</p> <p>Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.</p> <p>En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h 00.</p> <p>Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au jeudi suivant à 20 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.</p> <p>Toutefois :</p> <p><i>* en cas de remise de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils sont automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse.</i></p> <p><i>* si une rencontre n'a pu se dérouler le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h 00, la rencontre est automatiquement inversée, sauf accord des deux clubs.</i></p> <p><i>* la Commission d'Organisation des Compétitions a tout pouvoir pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés.</i></p>

- Règlements des Coupes des Yvelines Seniors du Dimanche Matin, des Anciens et des U 19, et de la Coupe du Comité des Anciens

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<p>Article 4 – CALENDRIER</p> <p>Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.</p> <p>En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale à 20 h 00.</p> <p>Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au mercredi suivant à 20 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.</p>	<p>Article 4 – CALENDRIER</p> <p>Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.</p> <p>En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale à 20 h 00.</p> <p>Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au mercredi suivant à 20 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.</p> <p>Toutefois :</p> <p><i>* en cas de remise de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils sont automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse.</i></p> <p><i>* si une rencontre n'a pu se dérouler le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale à 20 h 00, la rencontre est automatiquement inversée, sauf accord des deux clubs.</i></p> <p><i>* la Commission d'Organisation des Compétitions a tout pouvoir pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés.</i></p>

- Règlements des Coupes des Yvelines des U 17 et des U 15, et de la Coupe du Comité des U 15

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<p>ARTICLE 4 - CALENDRIER</p> <p>Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.</p> <p>En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale à 19 h 00.</p> <p>Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au mercredi suivant, à 19 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.</p>	<p>ARTICLE 4 - CALENDRIER</p> <p>Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.</p> <p>En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale à 19 h 00.</p> <p>Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au mercredi suivant, à 19 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible.</p> <p>Toutefois :</p> <p><i>* en cas de remise de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils sont automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse.</i></p> <p><i>* si une rencontre n'a pu se dérouler le 2^{ème} mercredi qui suit la date initiale à 19 h 00, la rencontre est automatiquement inversée, sauf accord des deux clubs.</i></p> <p><i>* la Commission d'Organisation des Compétitions a tout pouvoir pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés.</i></p>

Par ailleurs, il ne paraît pas anormal qu'un club qualifié pour un tour important de Coupe de France ou de Coupe Gambardella-Crédit Agricole souhaite mobiliser l'ensemble du club ou certaines catégories de joueurs pour qu'ils participent ou assistent à la rencontre, qui est un moment festif et fédérateur.

La question se posait de savoir dans quels cas, au profit de quelles équipes, pour quels matches (à domicile ou à l'extérieur) et pour quels jours de match (le samedi ou le dimanche), il paraissait légitime de donner une suite favorable à la demande de report.

Sur la proposition du Groupe de réflexion qui avait été constitué à ce sujet, les clubs présents lors de la réunion du 17/3/2018 se sont déclarés favorables à ce **que les demandes de report de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, soient acceptées :**

- **pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour**

Pour : 35 clubs, représentant **91 %** des voix exprimées
Contre : 3

- **pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral)**

Pour : 38 clubs, représentant **100 %** des voix exprimées
Contre : 0

- **pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral**

Pour : 36 clubs, représentant **94 %** des voix exprimées
Contre : 2

- **uniquement pour les matches se déroulant à domicile et le jour de déroulement du match de Coupe Nationale**

Pour : 32 clubs, représentant **86 %** des voix exprimées
Contre : 6

Le Comité de Direction décide d'adopter ces dispositions, qui seront appliquées, à compter de la saison 2018 / 2019, par la Commission d'Organisation des Compétitions.

10 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 23/6/2018

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District du 23/6, à LOUVECIENNES, qui sera publié dans le N° 1 570 du journal numérique « Yvelines Football » du 12/6 et transmis aux clubs dans les délais statutaires :

Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs et remise des bulletins de vote

- 1 / Allocution du Président
 - 2 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2017
 - 3 / Election d'un membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres, en remplacement de M. Claude TELLENE, démissionnaire
 - 4 / Rapport moral de la saison 2017 / 2018
 - 5 / Présentation du Compte prévisionnel de la saison 2017 / 2018
 - 6 / Présentation et approbation du Budget prévisionnel pour la saison 2018 / 2019
 - 7 / Modifications au Règlement Sportif du District
 - la procédure applicable en cas de forfait tardif (article 23)
 - les terrains impraticables (articles 20.5 et 15.4)
 - l'arbitrage des rencontres (article 17)
 - la restriction de participation résultant de l'article 7.6, pour ce qui est des Seniors Féminines
 - 8 / Résultat de l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres
 - 9 / Informations aux clubs
 - La dématérialisation des demandes de licences
 - Les modifications au Règlement Disciplinaire
 - La réforme des Championnats Féminins
 - Les modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2018 / 2019
 - 10 / Questions écrites posées par les clubs
 - 11 / Remise de médailles du District
 - 12 / Remise de récompense au titre du « Carton Vert »
 - 13 / Présentation de la sélection U 14 des Yvelines
- Clôture de l'Assemblée Générale
Pot de l'Amitié

11 / LA TECHNIQUE

MM. Gérard DACHEUX et Ali SAHALI font un point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.

➤ FORMATIONS

- ✓ **Module U 6-U 7 le samedi 26/5, à ELANCOURT**

18 candidats de 9 clubs

- ✓ **Certification C.F.F. 2 / C.F.F. 3, le samedi 2/6, à TRAPPES**

18 inscrits, 3 forfaits en début de semaine et 1 absent le jour même, d'où un problème dans l'organisation des rotations.

Autre difficulté avec des candidats ayant passé la formation plusieurs saisons auparavant ou n'ayant pas d'accompagnement au sein du club (tutorat effectif).

Remerciements à l'E.S. TRAPPES et à la Ville de TRAPPES pour les installations (le délai était très court)

- ✓ **Certification C.F.F. 4, le mardi 5/6, au siège du District**

4 candidats

Prochaines certifications :

C.F.F. 4 et oral de rattrapage : les 19 et 20/6, en soirée au siège du District
C.F.F.1 / C.F.F.2 / C.F.F.3 : le samedi 30/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (30 candidats inscrits)

- **PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)**

- ✓ **U 13 (nés en 2005)**

En plus des joueurs du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN retenus au Centre de Préformation du club, un joueur va intégrer le Pôle Espoirs de l'I.N.F..

Il s'agit de Stanislas PAYIKELIKE, licencié la saison dernière au SAR-TRROUVILLE F.C.

- ✓ **U 14 (nés en 2004)**

7 joueurs du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN devraient participer à l'Interligues du 14 au 16/6, à REIMS.

Victoire 3-1 de la sélection des Yvelines le 16/5, à MAUREPAS, face à l'équipe U15 du club

- ✓ **U 14 F (nées en 2004)**

2 joueuses du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN devraient participer à l'Interligues du 14 au 16/6, à REIMS.

- ✓ **U 13 F (nées en 2005)**

Au moins 6 joueuses devraient participer à un rassemblement régional le 4 ou le 5/7.

12 / L'ARBITRAGE

M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage, indique que les diverses actions prévues pour la saison 2017 / 2018 ont toutes été menées.

Pour cette saison, 322 arbitres ont été licenciés pour le District, soit - 1 arbitre par rapport à la saison précédente.

La réunion de début de saison des Arbitres est prévue le samedi 8/9/2018 à CLAIREFONTAINE.

Il est confirmé qu'à l'instar de ce qui est de la formation des Educateurs, **la formation à l'arbitrage sera également régionalisée sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) de la Ligue.**

Est également évoquée la réflexion envisagée quant à la possibilité **que ce soit le District et non plus les clubs qui règlent les indemnités aux Arbitres**, avec un remboursement par prélèvements d'acomptes suivis d'une régularisation annuelle.

Il va de soi que le District associera à la réflexion les Arbitres et les clubs.

Par ailleurs, **Théo CLOIX, Arbitre Yvelinois** qui avait terminé à la 4^{ème} place des tests théoriques organisé pour sélectionner les jeunes Arbitres susceptibles d'être **désignés pour l'examen fédéral de Jeunes Arbitres de la Fédération (J.A.F.), a été admis pour se présenter à l'examen.**

13 / LE CLASSEMENT DES ARBITRES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017 / 2018

M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), présente la circulaire de promotions et rétrogradations établie pour la saison prochaine.

Aucun fait marquant n'est à noter si ce n'est que la catégorie D 1 va être cette saison, renforcée par les Arbitres de Ligue remis à disposition du District.

Cela aura pour effet de faire passer le groupe de 15 à 20 arbitres, permettant ainsi de mieux répondre aux demandes d'arbitres par la Ligue.

M. Christian MEYER présente ensuite succinctement, par catégories, le classement des Arbitres du District pour la saison 2017 / 2018.

Des précisions sont apportées quant au nombre d'Arbitres par catégorie.

Sur proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, **le Comité de Direction adopte le classement des Arbitres du District à l'issue de la saison 2017 / 2018.**

Ces classements seront communiqués aux Arbitres lors de leur réunion de fin de saison, le samedi 9/6, au siège du District.

14 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Il est rappelé que la Journée Nationale des Débutants se déroulera le dimanche 10/6, à CLAIREFONTAINE.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON remercie par avance toutes celles et à tous ceux qui apporteront leur concours à la tenue de cette importante manifestation du District.

15 / LE « LABEL JEUNES » ET LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

Le « Label Jeunes »

MM. Gérard DACHEUX et Ali SAHALI évoquent la campagne « Label Jeunes » de la saison 2017 / 2018 et rappellent les candidatures :

. **E.S. TRAPPES** Niveau **Excellence**

. **CONFLANS F.C.** Niveau **Espoir**

Les dossiers correspondants reçoivent la validation du Comité de Direction du District.

La Commission Régionale de Labellisation s'est réunie le 28/5, au siège de la Ligue, pour examiner les candidatures émanant de chaque District et les valider.

Le Comité de Direction de la Ligue les a validées lors de sa réunion du 4/6, pour être transmises au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution du Label.

Ont par ailleurs été confirmés les critères incontournables des clubs évoluant au niveau National : **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN** (Elite), de **l'A.S. POISSY** (Elite), du **F.C. MANTOIS 78** (Elite), du **F.C. VERSAILLES 78** (Excellence)

Le Label des Ecoles Féminines de Football

La Commission Régionale de Labellisation, qui s'est réunie le 28/5/2018, a également validé les candidatures des clubs Yvelinois au Label des Ecoles Féminines de Football.

Le Comité de Direction de la Ligue les a validées lors de sa réunion du 4/6, pour être transmises au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution du Label.

Pour rappel, les clubs labellisés sont les suivants :

. **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN** niveau **Or**

. **E.S. TRAPPES** niveau **Or**

. **F.C. MANTOIS 78** niveau **Argent**

. **O.S.C. ELANCOURT** niveau **Bronze.**

. **RAMBOUILLET 78 F.C.** niveau **Bronze.**

. **C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE** niveau **Bronze.**

16 / LE FOOTBALL FEMININ

Il est indiqué que le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 4/6, de reporter à la saison 2019 / 2010 les changements de catégories des compétitions Féminines, qui demeureront donc, pour la saison 2018 / 2018, U 16 F, U 18 F et Seniors F.

Par contre, ont été adoptées, avec effet de la saison 2018 / 2019, les **modifications suivantes aux conditions de participation des joueuses aux diverses compétitions :**

- Championnats Seniors F à 11 Ligue et Districts et Critériums Départementaux Seniors F à 7 :

. Joueuses U 18 F, sans limitation du nombre sauf s'il leur est interdit de

pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. Joueuses licenciées U 16 F et U 17 F, dans la limite de 5 inscrites sur la feuille de match (dont 3 joueuses maximum d'une même catégorie), sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

- Compétitions U 19 F (Ligue et Districts) :

Joueuses U 19 F, U 18 F et U 17 F, et les joueuses U 16 F dans la limite de 2 inscrites sur la feuille de match sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

- Compétition U 16 F à effectif réduit :

Joueuses U 16 F, U 15 F et U 14 F, et les joueuses U 13 F dans la limite de 2 inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

- Compétition U 16 F à 11 :

Sans changement, à savoir les joueuses U 16 F et U 15 F, et les joueuses U 14 F sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. Pas de joueuses U 13 F.

Le Comité de Direction de la Ligue devrait être appelé, lors de sa réunion du 25/6, à adopter les Règlements correspondants.

Une réunion d'information sera organisée à ce sujet, le mercredi 20/6, au siège du District, avec les clubs concernés.

Par ailleurs, à compter de **la saison 2018 / 2019, les Districts Franciliens géreront les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7**, la Ligue ne conservant, en Jeunes, que l'organisation de la pratique des **U 16 F à 11 et des U 19 F à 11.**

Les Districts de géreront donc les Championnats Féminins à 7, ainsi que les Coupes correspondantes.

Il est rappelé qu'il y a actuellement, en Ligue :

. 6 équipes U 19 F à 7

. 2 équipes U 16 F à 7

Les 2 équipes U 16 F à 7 seront intégrées au Critérium Départemental U 16 F à 7 et un rapprochement est à l'étude avec le District du Val d'Oise, qui dispose actuellement de 3 équipes U 19 F à 7.

17 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

M. Jean VESQUES tient à remercier le club, les Dirigeants et bien évidemment la Ville de FONTENAY-LE-FLEURY, pour l'organisation des Finales Futsal Féminines qui se sont déroulées le 8/5/2018.

Il déplore toutefois qu'aucun membre de la Commission du Football Féminin ne se soit déplacé sur cet événement.

18 / ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT

Le Comité procède à l'attribution de Médailles du District :

Au titre des Dirigeants de clubs :

MEDAILLES D'OR

M. Gérard CRAMER	E.S. GUYANCOURT
M. Jean-Claude DALANCON	U.S. VERNEUIL SUR SEINE
M. Pierre DE BIANCHI	F.C. VILLEPREUX
M. Pierre GODON	F.C. VALLEE 78

MEDAILLE D'ARGENT

M. Jean-Marie FEUILLOY	F.C. JUZIERS
------------------------	--------------

MEDAILLES DE BRONZE

M. Daniel BERTIN	F.C. MANTOIS 78
M. Kazim HANBAYAT	C.S.M. ROSNY SUR SEINE
M. Jean-Michel MERLIN	VOISINS F.C.
M. Manuel POVOA	C.S.M. ROSNY SUR SEINE
Mme Christiane RADOUX-BAZZINI	F.C. SAINT-GERMAIN EN LAYE
M. Jacques TABONE	VOISINS F.C.

Les Médailles du District au titre des Commissions du District et des Arbitres seront attribuées lors d'une prochaine réunion du Comité.

19 / AGENDA

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le samedi 9/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**
- ✓ le dimanche 10/6, à CLAIREFONTAINE : **Journée Nationale des Débutants**
- ✓ le vendredi 15/6, au siège du District : « **Soirée des Champions** » du District (soirée au cours de laquelle le District adressera ses félicitations à tous les clubs dont une équipe a terminé 1^{ère} de son groupe de Championnat. Un souvenir leur sera remis pour symboliser leur excellent résultat, notamment

pour les équipes déclarées Championnes des Yvelines)

- ✓ le dimanche 17/6, au siège de la F.F.F. : **Stage des Présidents de Commissions de détection, de recrutement et de fidélisation des Arbitres**
- ✓ le samedi 23/6, à LOUVECIENNES : **Assemblée Générale Ordinaire du District**

20 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Loup LEPLAT fait le point sur les **formations du District**.

Les formations généralistes « Trésorier de Club » et « Président de Club » se sont déroulées les 5 et 19/5/2018, avec la présence de 8 stagiaires dans chacune des sessions.

Les personnes présentes ont paru satisfaites du contenu complet de ces stages.

Le stage relatif au « **Secrétaire, salarié administratif et Correspondant de club** » a été reporté, faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Une **réunion de la Commission Formation** s'est tenue le 15/5/2018, avec pour objet de faire le point sur les actions réalisées pendant la saison 2017 / 2018 et celles à mettre en place pour la saison 2018 / 2019.

Le programme et le calendrier des actions seront établis lors de la prochaine réunion de la Commission qui est programmée le 18/6/2018.

Dans le but d'améliorer la communication sur la formation, la Commission « Promotion, Information, Communication » insérera prochainement un sujet sur ce thème dans les médias du District.

M. Jean-Loup LEPLAT indique avoir assisté à la cérémonie de célébration du **cinquantenaire de la création l'A.S. MAUREPAS**, le 2/6/2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 28 juin 2018, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

*

COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 28 JUIN 2018

RELEVÉ DE DECISIONS

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON a souhaité la bienvenue à **M. Mustapha JINAMI, nouveau membre du Comité de Direction**, élu au titre des Arbitres lors de l'Assemblée Générale du District du 23/6/2018.

➤ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a informé le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 7/6, au siège de la Direction Régionale Ouest du Crédit Agricole : **Remise au District d'un chèque au titre du partenariat entre le District et le Crédit Agricole**
- ✓ le 9/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**
- ✓ le 10/6, à CLAIREFONTAINE : **Journée Nationale des Débutants**
- ✓ le 11/6, à GUYANCOURT : **Rencontre avec les responsables de l'URBAN, en vue de définir ce que peut apporter au District la convention intervenue avec la F.F.F.**
- ✓ le 12/6, au siège de la F.F.F. : **Réunion organisée à propos de la création du District Parisien**
- ✓ le 13/6, à l'école Pauline Kergomard à LIMAY : **Remise de récompenses à une classe lauréate du concours organisé dans le cadre du « Foot à l'Ecole »**
- ✓ le 14/6 : **Participation au débat de la chaîne TV 78, sur le thème du Football dans les Yvelines**
- ✓ le 15/6, au siège du District : « **Soirée des Champions** » du District (soirée au cours de laquelle le District adressera ses félicitations à tous les clubs dont une équipe a terminé 1^{ère} de son groupe de Championnat. Un souvenir leur sera remis pour symboliser leur excellent résultat, notamment pour les équipes déclarées Championnes des Yvelines)
- ✓ le 17/6, au siège de la F.F.F. : **Stage des Présidents de Commissions de détection, de recrutement et de fidélisation des Arbitres**

- ✓ le 23/6, à LOUVECIENNES : **Assemblée Générale Ordinaire du District**
 - ✓ le 23/6, à Morfondé : **Rassemblement Régional Fillofoot**
 - ✓ le 25/6 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- A noter qu'a été évoqué le **projet de réforme des compétitions de Jeunes**, applicable à compter de la saison 2019 / 2020

➤ **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT, DU 23/6/2018, A LOUVECIENNES**

Le Comité s'est réjoui de l'excellente tenue de cette Assemblée Générale et a renouvelé ses remerciements à l'A.S. LOUVECIENNES et à M. le Maire de LOUVECIENNES pour leur accueil. Un compte-rendu succinct de l'Assemblée Générale a été publié dès le 28/6 dans le N° 1 572 du journal numérique « Yvelines Football ».

➤ **RETOUR SUR LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS, LE 10/6, A CLAIREFONTAINE**

Après qu'ait été fait un compte-rendu du déroulement de cette importante manifestation, le Comité a tenu à remercier tous ceux qui, en participant à son organisation, l'ont rendu possible et ont concouru à sa réussite.

➤ **ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON 2018 / 2019**

Le Comité a adopté le calendrier général de la saison 2018 / 2019, qui sera publié dans le journal numérique « Yvelines Football » n° 1573.

➤ **COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2018 / 2019**

Après avoir pris acte des montées et descentes à l'issue de la saison 2017 / 2018, et sous réserve des homologations et procédures en cours, le Comité a homologué la composition des groupes de championnat pour la saison 2018 / 2019, qui seront publiés sur le site internet du District durant la semaine du 9 au 15 juillet 2018.

➤ **REUNIONS DE DEBUT DE SAISON**

Ont été fixées les dates suivantes :

- . **Forum du District**
le samedi 1^{er}/9, au siège du District
- . **Réunion de début de saison des Arbitres**
le samedi 8/9, à CLAIREFONTAINE
- . **Rentrée des Commissaires**
le lundi 10/9, au siège du District
- . **Réunion des Délégués du District**
à déterminer

➤ **COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019**

Le Comité a procédé à la nomination de la plupart des Commissions du District, hors les organes disciplinaires, qui nommés pour 4 ans. Il a

également prorogé, jusqu'à la prochaine réunion du Comité de Direction, le mercredi 29/8/2018, les pouvoirs des Commissions qui n'ont pas été renommées.

➤ **LA TECHNIQUE**

Il a été fait le point des diverses actions techniques qui se sont déroulées depuis le 6/6, date de la dernière réunion du Comité.

➤ **LES FINANCES**

Le Comité a pris acte de la liste des clubs restant débiteurs à l'égard du District et a décidé **d'engager à leur encontre la procédure de suspension dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.**

➤ **LE BAREME DISCIPLINAIRE**

Le Comité de Direction de la Ligue a, lors de sa réunion du 30/4/2018, décidé d'aggraver les sanctions financières liées aux comportements répréhensibles qui sont commis envers les Officiels. **Le Comité de Direction du District a décidé d'adopter les mêmes dispositions.**

➤ **LE FOOTBALL FEMININ**

Ont été rappelées les dispositions adoptées, le 4/6, par le Comité de Direction de la Ligue quant aux **conditions de participation des joueuses dans les diverses compétitions de Ligue et de District**, conditions qui ont déjà été publiées pour l'information des clubs. Une réunion a été organisée à ce sujet par le District, le 20/6.

Par ailleurs, à compter de **la saison 2018 / 2019, les Districts Franciliens géreront les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7, la Ligue ne conservant, en Jeunes, que l'organisation de la pratique des U 16 F à 11 et des U 19 F à 11. Les Districts de géreront donc les Championnats Féminins à 7, ainsi que les Coupes correspondantes.**

Les 2 équipes U 16 F Yvelinoises à 7 qui évoluent actuellement en Ligue seront intégrées au Critérium Départemental U 16 F à 7 **mais comme il n'y a, en Ligue, que 6 équipes Yvelinoises U 19 F à 7**, un rapprochement est en cours avec le District du Val d'Oise, qui ne dispose actuellement que de 3 équipes.

Par ailleurs, il a été décidé que **3 « Fillofoots » seront organisés, en hiver, la saison prochaine, à l'« URBAN » de GUYANCOURT**

A également été évoquée l'organisation, par le District, de la **phase pré-qualificative de la « PARIS LADIESCUP2019 », compétition ouverte à toutes les équipes U 16 F Franciliennes** et organisée par la Ligue à l'occasion de la Coupe du Monde Féminine en 2019. La date limite de présentation de l'équipe représentative de chacun des Districts est fixée au lundi 15/4/2019

➤ **LE CRITERIUM REGIONAL U 12 ET U 13**

Il est rappelé que le Critérium Régional concernera, à compter de la saison 2018 / 2019, non plus seulement la catégorie U 13, mais également la catégorie U 12.

Le Comité a pris acte du choix fait par la Ligue des 2 clubs Yvelinois

appelés à participer, pour la saison 2018 / 2019, au Challenge Régional U 12 et U 13 de niveau Elite et il a ensuite déterminé les 7 clubs proposés à la Ligue pour y participer au niveau Espoir.

➤ **ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT**

Le Comité a décidé l'attribution, **au titre des membres des Commissions du District**, d'1 plaquette du District, de 4 médailles d'Argent et de 7 médailles de Bronze. La liste des récipiendaires sera publiée dans le procès-verbal de la réunion du Comité.

➤ **ENTENTES**

Le Comité a donné son accord à la constitution d'un certain nombre d'ententes entre clubs, dans diverses catégories d'âge.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 29 août 2018**

CALENDRIER general 2018/2019 D.Y.F.

Date Dim.	SENIORS DAM	U19	U17	CDM	ANCIENS	Date Sam.	U15
26-août	VS					25-août	VS
02-sept	VS					01-sept	VS
09-sept	J1*	CY1		CY1	CY1	08-sept	
16-sept	CF3 / CY1CC1	CG	CY1	J1*	J1*	15-sept	J1
23-sept	J2	J1	J1	J2	J2	22-sept	J2
30-sept	CF4/J3*	CG/J2*	J2*	J3*	J3*	29-sept	J3
07-oct	J4	J3	J3	J4	J4	06-oct	CY1CC1
14-oct	CF5/J5	CG/J4	J4	J5	J5	13-oct	J4
21-oct	VS	J6	J5	J6	J6	20-oct	VS
28-oct	VS	CF6	CG			27-oct	VS
04-nov	VS	J7	CY2	CY2	CY2	03-nov	VS
11-nov	J8	CG/J6	J6	J7	J7	10-nov	F
18-nov	CF7/CY2CC2	J7	J7	J8	J8	17-nov	J8
25-nov	J9	CG/J8	J8	J9	J9	24-nov	CY2CC2
02-déc	J10	J9	J9	J10	J10	01-déc	J9
09-déc	CF8/J11	J10	J10	J11	J11	08-déc	J10
16-déc	CY3CC3	CG/CY3/J11*	CY3/J11*		CY3CC2	15-déc	CY3/ J11*
23-déc	VS					22-déc	VS
30-déc	VS					29-déc	VS
06-janv	VS	32° CF				05-janv	VS
13-janv		CG				12-janv	
20-janv	CY1/8CC1/8	CY1/8	CY1/8	CY1/8	CY1/8 CC1/8	19-janv	CY1/8 CC1/8
27-janv	J12*	J12*	J12*	J12*	J12*	26-janv	J12
03-févr	J13*	1/16° CG/ J13*	J13*	J13*	J13*	02-févr	J13
10-févr	J14	J14	J14	J14	J14	09-févr	J14*
17-févr	J15	J15	J15	J15	J15	16-févr	VS
24-févr	VS	CY1/4CC1/4	1/8° CG/CY1/4	CY1/4	CY1/4	23-févr	VS
03-mars	VS					02-mars	VS
10-mars	VS					09-mars	VS
17-mars	J16	J16	J16	J16	J16	16-mars	J16
24-mars	J17	J17	J17	J17	J17	23-mars	J17
31-mars	J18	J18	J18	J18	J18	30-mars	CY1/2CC1/2
07-avr	CY 1/2 CC 1/2	CY 1/2	CY 1/2	CY 1/2	CY1/2CC1/2	06-avr	
14-avr	VS	J19	J19	J19	J19	13-avr	J18*
21-avr	Pâq.					20-avr	Pâq.
28-avr	VS	CF1				27-avr	VS
01-mai	mer					01-mai	mer
05-mai	VS					04-mai	VS
08-mai	Mer	REMIS				08-mai	Mer
12-mai	J20	J20	J20	J20	J20	11-mai	J20
19-mai	J21	J21	J21	J21	J21	18-mai	J21
26-mai	J22	J22	J22	J22	J22	25-mai	J22
30-mai	Asc					30-mai	Asc
02-juin		CF2				01-juin	
09-juin	Pent.					08-juin	Pent.
16-juin		Finales CY	Finales CY	Finales CY	Finales CY	16-juin	Finales CY

U15/U13/U11/U8U9 et U6U7 le samedi.

CY= Coupe des Yvelines

CG = Coupe Gambardella

AXX=match aller

CC = Coupe du Comité

CF = Coupe de France

RXX= match retour

toutes les dates libres sont réservées pour les matches remis

VS = Vacances scolaires

* = uniquement groupe à 12